Fiche de Données de Sécurité

PREMA Products Inc.

Produit #s: PATVP ATV KIT (SKU No. 2009100)
PATV ATV KIT (SKU No. 2009110), PRI-ATV KIT (SKU No. 2009130)

SDS #: RTT-PR-016 **Rev. # 6** **Rev. Date: Dec-1-2023**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Nom commercial: ATV KIT Ciment en caoutchouc

Nature chimique: Polymère dans une solution d'hydrocarbures aliphatiques

Utilisations: Adhésif

Utilisations déconseillées: Tel que prescrit par le fabricant.

Fabriquant: Prema Products Inc.
1500 Industrial Blvd.
Madison, GA 30650
Téléphone: 905-628-2303

Numéro d'appel d'urgence:
Amérique du Nord: 800-424-9300 (CHEMTREC)
International: 703-527-3887 (CHEMTREC) Les appels à frais virés sont acceptés

2. IDENTIFICATIONS DES DANGERS

Classement GHS

Danger pour la Santé
Irritation cutanée, Catégorie 2
Irritation oculaire, Catégorie 2A
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central [Inhalation, Ingestion]
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 3, Foie, Reins, [Inhalation, Ingestion]
Danger par aspiration, Catégorie 1

Dangers physiques
Liquide inflammable, Catégorie 2

Danger pour l'environnement
Toxicité aquatique aiguë, Catégorie 2
Toxicité aquatique chronique, Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH
Pictogrammes de danger:

Mention d'avertissement: Danger!

Mention de danger
H225: Liquide et vapeur très inflammable.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
Prévention:
P201: Se procurer les instructions avant utilisation.
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P235: Tenir au frais.
P240: Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241: Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.
P242: Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243: Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.
P260: Ne pas respirer les vapeurs.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Réponse:
P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau /se doucher.
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respire.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321: Traitement spécifique (voir la Section 4 supplément de Premiers Secours sur cette fiche).
P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378: En cas d'incendie: Utiliser une poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone, ou bruine d'eau pour l'extinction.

Stockage:
P403 + P233 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405: Garder sous clef.

Élimination:
P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agrée en conformité avec les règlements locaux / régionaux / nationaux.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique

Composant*	No.-CAS	Poids %
n-Hexane	110-54-3	70 – 80
n-Heptane	142-82-5	20 – 30

*Les composants énumérés ci-dessus sont considérés comme matières dangereuses par OSHA qui contribuent à la catégorisation de danger de SHG de ce produit tel que prescrit par l'OSHA Hazard Communication 29 CFR 1910.1200.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation
Symptômes & Effets: Nausée, mal de tête, vertige, somnolence, irritation au nez, à la gorge et aux poumons.
Mesures: Aller immédiatement à l'extérieur ou à l'air frais. Si la victime ne respire pas ou s'il y a difficulté à respirer, donner la respiration artificielle ou l'oxygène. Si l'irritation persiste, consulter un médecin

Contact avec la peau
Symptômes & Effets: Légères irritations, rougeur.
Mesures: Laver les endroits atteints abondamment avec de l'eau. Laver les vêtements contaminés avec beaucoup d'eau avant leur réutilisation. Si l'irritation à la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux
Symptômes & Effets: Irritation des yeux, sensation de picotement, larmes, rougeur.
Mesures: Rincer immédiatement les yeux doucement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Pendant le lavage, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées et continuer à rincer. Rincer sous les paupières en tenant les paupières ouvertes avec les doigts propres tout en lavage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion
Symptômes & Effets: Irritation de l'estomac ou l'irritation intestinale, nausée, vomissement, vertige, somnolence.
Mesures: Consulter immédiatement un médecin. Si éveillé et alerte, rincer la bouche et boire beaucoup d'eau afin à diluer la matière. NE PAS provoquer le vomissement car cette substance est un danger d'aspiration. Ne pas donner de liquides à une personne somnolente ou inconsciente. En cas de vomissement, garder la tête en bas les hanches pour empêcher l'aspiration.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés: Aucun identifié.

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO2).

Équipement de protection pour pompiers: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome (SCBA).

Précautions pour pompiers: L'eau peut être inefficace en matière d'extinction à moins que dans des conditions favorables. Le matériel est volatile et dégage facilement des vapeurs qui peuvent se promener le long du sol ou être déplacés par ventilation et peuvent être enflammées par des flammes nues, des étincelles, du chauffage, de fumer, moteurs électriques, décharges d'électricité statique ou autres sources d'ignition aux endroits près du point de manipulation du matériel. Utiliser l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants ou

les structures exposés au feu, si celle peut être fait avec un risqué minimal. Éviter la propagation de matériel en feu avec l'eau qui est utilisée à des fins de refroidissement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Équipement de protection: Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité & gants et de jeter des gants qui montrent des déchirures, trous d'épingle ou signes d'usure. Porter des vêtements appropriés afin de réduire l'exposition de la peau, telles que les manches longues et pantalons.

Précautions individuelles: Les personnes qui ne portent pas l'équipement de protection devraient être exclues de la zone de contamination jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Précautions environnementales: Ne laisser pas les déversements d'entrer dans les égouts, les eaux de surface ou dans le réseau d'égouts. Les autorités locales doivent être informées si les déversements importants ne peuvent être maîtrisés ou si le matériel est déversé dans les égouts ou les eaux souterraines.

Méthodes & matériaux pour nettoyage: Absorber les déversements avec des matériaux inertes. Pelleter ou ramasser des matériaux et placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Laver la zone de déversement à grande eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Faire une mise à terre / ou une liaison électrique sur le conteneur et les équipements de réception. Utiliser les lignes électriques, ventilation, lumières et équipement anti-explosifs. Utiliser des outils uniquement anti-étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter l'équipement de protection approprié pour manipuler ce produit tel que des gants de protection, des lunettes de sécurité anti-éclaboussures et vêtements imperméables. Un nettoyage régulier des vêtements contaminés est essentiel pour réduire le contact cutané indirect avec ce matériel.

Stockage: Entreposer dans un endroit frais, bien aéré, loin de toute source de chaleur et ignition ainsi que de matières incompatibles (voir ci-dessous). Conserver le récipient bien fermé et garder sous clef. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour les animaux.

Matières incompatibles: Les agents oxydants forts, agents réducteurs forts, acides inorganiques, halogènes.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limite d'exposition:
Les limites d'exposition n'ont été établies pour ce produit.

n-Heptane	**CAS # 142-82-5**	
OSHA	Limite d'exposition autorisée (PEL)	500 ppm (2,000 mg/m^3)
ACGIH	Valeur d'exposition admissible au milieu de travail (TWA)/(STEL)	400 ppm/500 ppm
NIOSH	Limite d'exposition recommandée (REL)	85 ppm (350 mg/m^3)
n-Hexane	**CAS # 110-54-3**	
OSHA	Limite d'exposition autorisée (PEL)	500 ppm (1800 mg/m^3)
ACGIH	Valeur d'exposition admissible au milieu de travail (TWA)	50 ppm (176 mg/m^3)
NIOSH	Limite d'exposition recommandée (REL)	50 ppm (180 mg/m^3)

Mesures techniques: Utiliser une ventilation locale d'échappement ou utiliser le produit dans un endroit bien ventilé.

Contrôle de l'exposition professionnelle: S'assurer d'une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Examiner tous les dangers potentiels de ce matériau, les limites d'exposition applicables, les activités de travail et autres substances en milieu de travail lors de la conception de mesures d'ingénierie et de sélection de l'équipement de protection. S'assurer que les stations lave-yeux et douches de sécurité sont proximales dans le lieu de travail. C'est uniquement la responsabilité de l'employeur à suivre des directives réglementaires mis en place par les autorités locales.

Mesures de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et après avoir manipulé le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux: Il est recommandé de porter les lunettes de sécurité anti-éclaboussures lorsqu'il y a un potentiel pour l'exposition des yeux au produit. S'assurer d'avoir une station de lavage oculaire approprié ou une bouteille de lavage à proximité en cas d'éclaboussures dans les yeux.

Protection des mains: Il est recommandé de porter des gants lorsque vous utilisez ce produit et de jeter des gants qui ont des déchirures, trous d'épingle ou signes d'usure.

Protection de la peau: Il est recommandé de porter des vêtements à manches longues, pantalons et protection pied appropriés afin de minimiser un contact cutané directe avec le produit. Si l'irritation de la peau se développe, communiquer avec le professionnelle de la santé de votre installation ou de votre fournisseur d'équipement de sécurité locale pour déterminer l'équipement de protection individuelle approprié pour votre usage.

Protection respiratoire: Un respirateur purificateur d'air avec une cartouche appropriée et/ou un filtre approuvé par NIOSH, peut être approprié dans certaines circonstances ou si une surexposition a été déterminée par ailleurs. La protection offerte par les appareils respiratoires à filtre est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a un potentiel de dégagements non contrôlé ou d'autres circonstances où un respirateur purificateur ne peut pas fournir une protection adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État: Liquide bleu
Odeur: Douce
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
pH: Aucune donnée disponible
Point de fonte/congélation: -133°F (-92°C)
Point d'ébullition/gamme: > 140-151°F (>60-66°C)
Point d'éclair (Tag cuvée fermé): -4°F (-20°C)
Taux d'évaporation: > 1 n-Butyl Acétate
Seuil minimal d'inflammabilité: 1.1% (V) **Seuil maximal:** 13.2% (V)
Tension de vapeur: 20-30 kPa @ 68°F (20°C)
Densité de vapeur relative: > 2 (Air = 1)
Densité: 0.66-0.68 g/cm^3 @ 59°F (15°C)
Solubilité dans l'eau: Partiellement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité: 399°F (204°C)
Température d'ignition: Aucune donnée disponible
Température de décomposition: Aucune donnée disponible
Viscosité (dynamique): 5000 mPas
Viscosité (cinématique): >20.5 mm^2/s

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Aucune décomposition lorsqu'entreposé et utilisé selon les directives.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses: Ne réagira pas dans des conditions normales.

Conditions à éviter: Une chaleur excessive, une exposition directe au plein soleil

Matières incompatibles: Agents oxydants forts, agents réductifs forts, acides inorganiques, halogènes.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies principales d'exposition: Contact cutané, contact avec les yeux, ingestion, inhalation

Symptômes associés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques: Nausée, irritation du nez, gorge et voies respiratoires, vertiges, somnolence et maux de tête. Cette substance est considérée un danger d'aspiration.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques de l'exposition: Ce matériel peut nuire la fertilité ou le fœtus selon les tests préliminaires effectués sur des animaux de laboratoire. Les effets sur la reproduction chez l'homme sont actuellement inconnus. Ce matériel peut provoquer une dépression du système nerveux central et des effets tels que des étourdissements et la somnolence. Cette substance peut endommager le foie et les reins avec une exposition répétée et à long terme.

Valeurs de toxicité:
Les toxicités aiguës sont calculées en fonction de toxicité des composants.
Mélange: Toxicité orale aiguë: DL_{50} Rat: > 5,000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë: DL_{50} Lapin: > 5,000 mg/kg
Toxicité d'inhalation aiguë: CL_{50} Rat: > 20 mg/l

n-Heptane	**CAS # 142-82-5**
Toxicité orale aiguë	DL_{50} Rat: > 5,000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë	DL_{50} Rat: > 2,000 mg/kg
Toxicité d'inhalation aiguë	CL_{50} Rat: 103,000 mg/m^3

n-Hexane	**CAS # 110-54-3**
Toxicité orale aiguë	DL_{50} Rat: 25,000 mg/kg
Toxicité cutanée aiguë	DL_{50} Lapin: 3,350 mg/kg
Toxicité d'inhalation aiguë	LC_{50} Rat: 73,680 ppm/4h

Statut cancérigène:
OSHA: **Non**
International Agency for Research on Cancer (IARC): **Non; 4 (probablement non cancérigène)**
ACGIH: **Non; A5 [Non suspect]**
National Toxicology Program (NTP) Rapport sur les cancérogènes: **Non**

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Cette substance est considéré toxique pour les organismes aquatiques avec des effets longs termes. Il est fortement conseillé que cette substance n'entre pas dans l'environnement. Les autorités locales doivent être informées si les déversements importants ne peuvent être maîtrisés ou si le matériel est rejeté dans les égouts ou les eaux souterraines.

n-Heptane	**CAS # 142-82-5**
Toxicité pour les poissons	CL_{50} – 4.0 mg/l (Poisson rouge; 24 h)

	CL_{50} – 375 mg/l (Tilapia; 96 h)
Toxicité pour la Daphnie	CE_{50} – 1.5 mg/l (Daphnie; 48 h)

n-Hexane	**CAS # 110-54-3**
Toxicité pour les poissons	CL_{50} – 2.5 mg/l (Fathead minnow; 96 h)
Toxicité pour la Daphnie	CE_{50} – 3,878 mg/l (Daphnie; 48 h)
Toxicité pour les algues	CE_{50} – 12,840 mg/l (Algues d'eau douce) 3h

Persistance & Dégradabilité: Aucune donnée disponible; la substance est biodégradable
Potentiel de bioaccumulation: Aucune donnée disponible
Mobilité dans le sol: Aucune donnée disponible
Autres effets nuisibles: Aucune donnée disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux ou locaux.
Les emballages contaminés doivent être vidés le plus possible avant les éliminer.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD:
Numéro UN: UN1133
Appellation réglementaire: Adhésifs (Contient: n-Hexane, n-Heptane)
Classe: 3
Groupe d'emballage: II
Étiquette de danger: 3

IMDG (Marine):
IMDG Code: 3
Numéro UN: UN1133
Polluant marin: Oui
EmS: F-E; S-D
IMDG groupe d'emballage: II
Étiquette de danger: 3
Description de marchandise
ADHESIFS (Contient: n-Hexane, n-Heptane)

IATA (Air):
ICAO/IATA-DGR: 3
Numéro UN: UN1133
Étiquette de danger: 3

Description de marchandise
Adhésifs (Contient: n-Hexane, n-Heptane)

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Tous les composants de ce produit conforment aux exigences des inventaires nationaux suivants : US TSCA, EU EINECS and Canada LIS

SARA Title III

Section 302 – Produits chimiques extrêmement dangereux
Les ingrédients suivants sont sujets à être notifiés selon l'article 302 de l'obligation de notification du fournisseur de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (LEP/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37

Aucun sur la liste

Section 313 – Produits chimiques toxiques
Les ingrédients suivants sont sujets à être notifiés selon l'article 313 de l'obligation de notification du fournisseur de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA/EPCRA) et les exigences de 40 CFR Part 37

Composant	No- CAS	Poids %	CERCLA RQ
n-Hexane	110-54-3	70-80	5,000

Autres règlements fédéraux

Les ingrédients de ce produit sont sujets aux exigences de RCRA Hazardous Waste requirements.
Clean Air Act (CAA) Hazardous Air Pollutants requirements and OSHA Process Safety Management (PSM) high hazard requirements.

RÈGLEMENTS POUR LES ÉTATS

California Proposition 65: This product does not contain materials known to the state of California to cause cancer, birth defects, and other reproductive harm.
The components of this product may be included on the various state hazardous materials lists noted below.
California Hazardous Substances List/Permissible Exposure List
Connecticut Permissible Exposure Limits
Delaware List of Chemicals and RQs
Hawaii Permissible Exposure Limits
Idaho Toxic Air Pollutants
Maryland Toxic Air Pollutants for Existing Sources

Massachusetts Hazardous Substances List
Michigan Permissible Exposure Limits
Minnesota Hazardous Substances
New Jersey RTK Hazardous Substances List/TCPA Extremely Hazardous Substances List
New York List of Hazardous Substances
Pennsylvania Hazardous Substances List
Rhode Island Toxic Air Contaminants
Tennessee Permissible Exposure Limits
Vermont Hazardous Air Contaminants/Permissible Exposure Limits
Washington Permissible Exposure Limits for Airborne Contaminants.

Note: Les informations contenues dans la Section 15 ne sont pas réputées être complets en ce qui concerne les lois et règlements fédéraux et d'État. Veuillez consulter les organismes appropriés pour clarifier toutes les exigences.

16. AUTRES NFORMATIONS

Cette FDS est conforme à OSHA HazCom 2012 et WHMIS 2015.

URGENCES MÉDICALES:

Appeler CHEMTREC 24 heures
Pour information urgente

POUR AUTRES INFORMATIONS:

REMA TIP TOP – NORTH AMERICA
1500 Industrial Blvd,
Madison, GA 30650
905-628-2303

AVIS: REMA TIP TOP NORTH AMERICA croit que les informations contenues sur cette fiche de données de sécurité sont exactes. Les procédures proposées sont basées sur l'expérience à la date de publication. Ils ne sont pas forcément tout compris, ni totalement adéquate en toute circonstance. En outre, les suggestions ne doivent pas être confondues avec, ni suivi en violation des lois applicables, règlements, règles ou exigences en matière d'assurance.

AUCUNE GARANTIE N'EST FAITE, EXPRESSE OU IMPLICITE, DE LA QUALITÉ MARCHANDE, D'ADEQUATATION À UN USAGE PARTICULIER OU AUTRE.